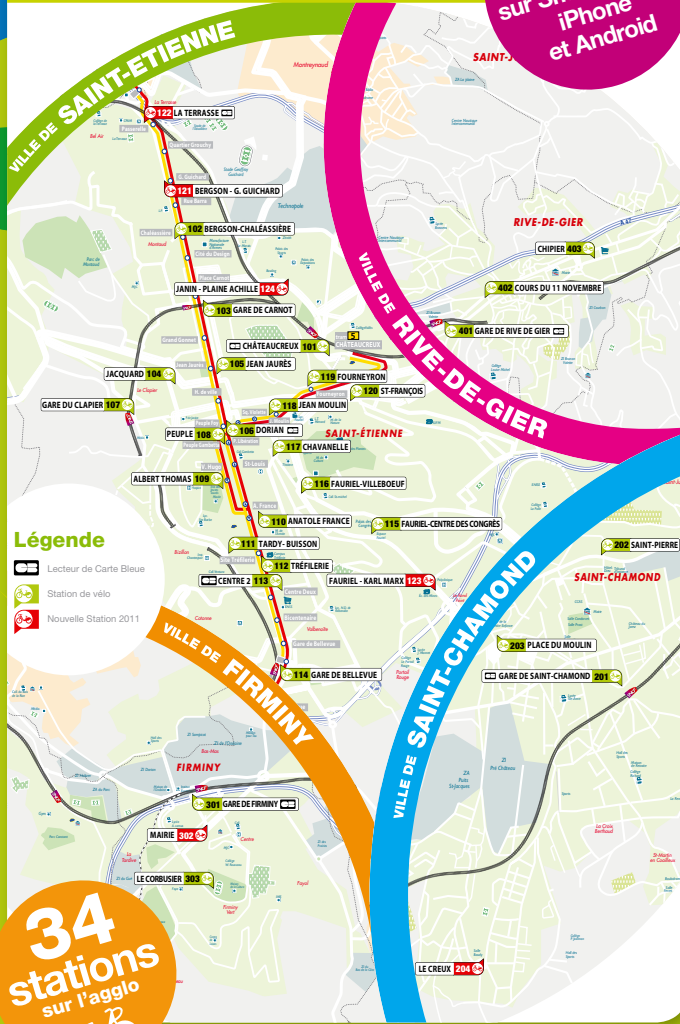


Les stations VéliVert

Application VéliVert gratuite sur Smartphone : iPhone et Android



34 stations sur l'agglo



Scannez ce flashcode et accédez au site web Vélibert sur votre smartphone



www.velivert.fr | 09 69 32 42 00

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Renseignements : **Agence Vélibert** (face à l'Espace Transport STAS-TIL) Parvis de la Gare de Saint-Etienne Châteaureux - 42000 Saint-Etienne

Imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique - RCS SAINT-ETIENNE 480 647 478 00027

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION (CGAU) DES VÉLOS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

ARTICLE 1 - Objet et structure du service VéliVert

1.1. VéliVert est un service proposé par Saint-Etienne Métropole (Autorité Organisatrice). Ce service est assuré en régie. Le service VéliVert permet l'accès à des vélos.
1.2. Il s'agit d'un offre comprenant deux services :

1.2.1. La location de courte durée automatique correspondant à la location d'un vélo auprès du système de bornes et stations en accès libre sur la voie publique ;
1.2.2. La location longue durée correspondant à la location d'un vélo au-delà d'une semaine auprès du réseau de partenaires ou auprès de l'agence Vélibert de Châteaureux avec un droit de remisage privatif pendant la durée de la location.
Coordonnées de Vélibert :
Adresse postale : Saint-Etienne Métropole – Direction des Transports et Mobilité – Service Vélibert – 2 avenue Grüner, CS 80257- 42006 Saint-Etienne Cedex 1
Adresse physique : Agence Vélibert – parvis de la gare de Châteaureux – 42000 Saint Etienne
Téléphone : 09 69 32 42 00 (prix d'un appel local)
Courriel : velivert@agglo-st-etienne.fr
Site Internet : www.velivert.fr

ARTICLE 2 - Modalités d'accès au service VéliVert

Le service Vélibert est ouvert pour un usage strictement urbain et pour les espaces ouverts à la circulation routière, excluant notamment les pratiques VTT ou inadaptées à la pratique du vélo de « ville » (descente d'escalier, circulation sur et dans les espaces verts...) et, le cas échéant, sanctionnées par le code de la route.
Il est ouvert à des abonnés et des usagers occasionnels.
• L'usager abonné est titulaire de la carte « OuRAI » et d'un abonnement annuel Vélibert disponible à compter de la date de réception, par l'Autorité Organisatrice ou ses représentants agréés, du dossier d'adhésion complété par l'usager.
• L'usager occasionnel accède au service pour une période courte d'un maximum de 7 jours sans abonnement nominatif. Il accède au service sans carte d'abonnement grâce à un code d'accès délivré après identification.
En y accédant, l'usager s'engage à respecter les présentes CGAU et les accepte sans aucune restriction.

Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 16 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'ayant aucune contre-indication médicale. Les mineurs de moins de 18 ans utilisant le service sont réputés être autorisés par leur représentant légal.
Même s'ils ne sont pas obligatoires, le port des équipements de protection (casques, gants, gilets réfléchissants...) est vivement conseillé.

L'usager s'engage, pour lui-même ou pour les personnes dont il a la garde, aux termes des présentes conditions, à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement du fait de l'utilisation du service. Il s'interdit toute réparation, modification ou transformation pouvant rendre le vélo impropre à sa destination.
Le tuteur légal de l'usager mineur de moins de 18 ans s'engage, aux termes des présentes conditions, à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du service.

2.1. Location courte durée
- Les codes d'accès et l'abonnement sont strictement personnels, et permettent à l'usager de retirer, utiliser et restituer un vélo. L'usager est gardien du vélo qu'il utilise dans le cadre du service Vélibert.
- L'usager autorise l'Autorité Organisatrice à effectuer des prélèvements sur le compte de la Carte Bancaire associée au compte bancaire de l'usager et saisi sur le lecteur bancaire, le site Internet ou le Service Vocal Interactif (SVI).
2.2. Location longue durée
L'usager peut retirer, auprès du réseau des partenaires ou auprès de l'agence Vélibert de Châteaureux, pour la location au-delà d'une semaine, des vélos mécaniques ou à assistance électrique. Après acceptation de la location, le droit d'utiliser le vélo est strictement personnel et autorise pour la durée de la location l'usager à remettre à son domicile, le vélo dont il assure la garde pour toute la durée de la location.

2.3. Disponibilité du service
3.1. Location courte durée ou Vélo Libre Service (VLS) :
- Un code d'accès personnel est attribué. Il est valable 24 heures pour la formule « journée » et une semaine pour la formule « 7 jours », à compter de l'acceptation de l'opération par l'établissement bancaire.
- L'abonnement à une durée de validité d'un an à compter de sa date de création informatique.
- En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par l'usager, seules les données délivrées par le serveur informatique du service Vélibert feront foi.
- Le service est accessible 24h/24 et 7j/7 dans la limite des vélos disponibles dans chaque station, sans interruption, sauf cas de force majeure ou élaboration par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste.
3.2. Location longue durée :

- L'usager peut retirer, pendant les horaires d'ouverture du réseau de partenaires agréés Vélibert ou de l'agence Vélibert de Châteaureux, le vélo qu'il aura choisi (mécanique ou à assistance électrique).
- Pour les vélos mécaniques, la durée de location maximale est de 6 mois ; pour ceux à assistance électrique, la durée

de location maximale est de 1 mois.
- La durée de location longue durée commence le jour de la remise du vélo. Toute formule entamée est intégralement due.
- L'usager pourra accéder au service après avoir complété le dossier en plus du paiement et fourni l'intégralité des pièces justificatives : une photo d'identité, une pièce justifiant de son identité, 1 justificatif de domicile de moins de trois mois, un RIB ou RIBP, un chèque de caution de 150€ pour les vélos mécaniques et 250€ pour les vélos électriques. Il ne sera encaissé qu'au-delà d'un mois et remboursé après paiement des éventuels frais occasionnés par les dégradations (articles 4 et 9).

ARTICLE 4 - Coûts et modalités de paiements des services

- Le prix du service comprend un droit d'accès et un tarif selon la durée d'utilisation du vélo, définis ci-après.
- Les tarifs détaillés au présent article sont valables à compter du 15 juin 2010 et sont révisables à tout moment. Leur application est immédiate dès leur diffusion sur le site Internet, sur le SVI (Serveur Vocal Interactif), la borne d'accès au service et le réseau des partenaires agréés Vélibert.
A la demande de l'usager, un justificatif de paiement pourra être établi par l'Autorité Organisatrice.

4.1. Location courte durée

	Droits d'accès	1ère 1/2 heure	Chaque 1/2 heure supplémentaire
LOCATION OCCASIONNELLE : 2 formules : - journée : 24h consécutives - semaine : 7 jours consécutifs	1€ / J 3€ / 7 J	++ gratuite	1€
ABONNEMENT ANNUEL	15€ / an	++ gratuite	1€

Trois frais carte OuRAI
- Location occasionnelle : L'accès à la location occasionnelle est conditionné à une disponibilité de 150 €. Le règlement dû par l'usager intervient à l'expiration de la durée de validité maximale (Formule journée : 24h consécutives - Formule semaine : 7 jours consécutifs), par prélèvement sur le compte bancaire rattaché à la carte bancaire de l'usager ayant servi lors de la souscription au service. En cas d'utilisation multiple du service au cours de la période d'utilisation, le montant cumulé dû par l'usager fera l'objet d'une seule opération de prélèvement, à l'issue de la période.
- Abonnement annuel : Le montant des heures d'utilisation du vélo est préparé sur la carte « OuRAI » de l'usager. Lors de la souscription, le chargement de la carte « OuRAI » est de 5 € au minimum. Le système bloque l'accès temporairement au service si le compte est inférieur à 1€. Les sommes déposées sur la carte « OuRAI » et non consommées ne seront pas restituées à l'usager à l'échéance de son abonnement. Le rechargement des cartes d'abonnement s'effectue par tranches de 5 € sur le site Internet, le SVI (Serveur Vocal Interactif), le lecteur bancaire et le réseau de partenaires agréés Vélibert.

En cas de dégradations constatées du fait de l'usager, se référer au tableau des prix et prestations de l'article 4.3 - Location courte durée, Formules journée et semaine.
4.2. Location longue durée

Accès au service	Droits d'accès	1 Semaine	1 Mois	6 Mois
Vélo classique Caution de 150€	Gratuit	10€	20€	60€
Vélo à assistance électrique Caution de 250€	Gratuit	15€	30€	-

- Au-delà d'un mois d'utilisation, la caution sera encaissée par l'Autorité Organisatrice.
- Le règlement dû par l'usager sera payé lors de l'accès au service selon le tarif de la formule choisie.
4.3. Paiement des dégradations causées par l'usager :
En cas de dégradations constatées du fait de l'usager, les frais de remise en état du vélo dégradé, seront à sa charge et feront l'objet d'un titre de recette correspondant. Son dépôt de garantie (caution) sera restitué qu'après paiement du titre par l'usager. Les prix des prestations sont les suivants :

NATURE DU DOMMAGE	PRIX
Disparition / Perte du Vélo / Destruction complète du vélo : Location courte durée : vélo libre service Vélibert Location longue durée : vélo classique Location longue durée : vélo à assistance électrique	700€ 500€ 1300€
Perte ou dégradation de la clé	15€
Dégradation nécessitant une réparation lourde (bris du cadre, de la fourche, moteur à assistance électrique, ...)	150€
Dégradation nécessitant une intervention de niveau moyen (pédalier, moyeu, transmission, dérailleurs, perte de la batterie, ...)	100€
Petite dégradation (Bris d'une jante, roues, panier, optique et cadenas antivol ...)	50€

ARTICLE 5 - Obligations des Parties

5.1. Obligations de l'Autorité Organisatrice
5.1.1. Elle s'engage à fournir les Services aux conditions prévues aux présentes CGAU.
5.1.2. Elle s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Vélibert n'assume toutefois, à ce titre, qu'une obligation de moyens.
5.1.3. Sa responsabilité ne peut pas être engagée au titre des services :
• en cas de mauvaise utilisation par l'usager des services proposés,
• en cas de non-respect par l'usager de ses obligations aux termes des présentes CGAU,
• en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol ou de prêt d'un téléphone portable),
• en cas de pannes, de saturations, de dysfonctionnements ou de suspensions pour maintenance affectant les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM, GPRS, I-mode, SMS ou toute nouvelle génération de réseaux exploités par l'opérateur mobile de l'usager,
• en cas de force majeure.

5.2. Obligations de l'usager
5.2.1. L'usager s'engage à utiliser le vélo avec précaution et à respecter les présentes CGAU. Il s'engage également à utiliser le vélo dans les limites du territoire de la Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu. Il s'interdit notamment toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ; toute charge supérieure à 15 kg (contenu panier) ; le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit (sauf pour les vélos en longue durée, où un porte enfant peut être loué) ; toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril l'usager ou des tiers ; tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.
5.2.2. L'usager assume la garde du vélo qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition (notamment en cas d'arrêt temporaire lors de la location du vélo), et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interromp l'utilisation.
5.2.3. L'usager s'engage à restituer le vélo dans les délais de la durée d'utilisation choisie. En cas de restitution du matériel loué, l'Autorité Organisatrice se réserve le droit de considérer le vélo perdu et de le facturer dans les conditions décrites à l'article 4, après avoir contacté l'usager. En cas de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera payé par l'usager dans les conditions des articles 3 et 9.
5.2.4. L'usager s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de l'Autorité Organisatrice effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.
5.2.5. L'usager s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à l'agence Vélibert, Parvis de Châteaureux, à Saint-Etienne ou par mail à velivert@agglo-st-etienne.fr ou par téléphone au 09.69.32.42.00, dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement, le vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des articles 5 et 7 des présentes CGAU.

5.3. Restrictions à l'usage du service
Il est interdit :
• d'utiliser le vélo pour prêter, louer, sous-louer, céder le vélo ou son code d'accès sans carte d'abonnement et/ou de le utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes CGAU.
• L'usager qui égare ses codes d'accès de la formule journée, perd son droit à la location.
• La carte « OuRAI » rendue inutilisable ou perdue du fait de l'usager sera remplacée auprès des opérateurs habilités moyennant le paiement d'un duplicata selon le tarif en vigueur. L'abonnement vélo pourra alors être reconstitué.

5.4. Responsabilités et déclarations de l'usager
L'usager ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée de location autorisée (24h consécutives) en cas de restitution tardive par l'usager.
• Tout retard supérieur à 24 heures (délai ayant son point de départ à l'heure de retrait du vélo) est considéré comme un cas de disparition du vélo.
• En cas de disparition du vélo dont il est responsable, l'usager a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.
• En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, l'usager a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler les faits dans les plus brefs délais et au numéro susmentionné. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.
• Le vélo étant placé sous la responsabilité de l'usager, ce dernier s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, notamment et de façon non limitative : la bonne fixation de la selle, des

pédales ; le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ; le bon état général du cadre et des pneumatiques.
• Lors de la prise du vélo, l'usager a 6 minutes, à partir du moment où il prend la clé, pour vérifier le bon état général du vélo. Au-delà, il sera considéré comme responsable des dégradations constatées.
• Il est en outre recommandé à l'usager d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ; d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie ; de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.
• L'usager déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'usage d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 7 ci-dessus et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.
• L'usager s'engage à prévenir immédiatement « Vélibert » de tout changement de coordonnées téléphoniques mobile. A défaut, l'usager ne pourra se prévaloir auprès de Vélibert, pour quelque cause que ce soit, d'une suspension, interruption ou d'un dysfonctionnement des services. Plus généralement, l'usager doit aviser au préalable Vélibert de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (adresse, informations relatives au compte bancaire associé, profil tarifaire...). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à Vélibert.

5.5. Droits réservés à Vélibert
L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU, sans être tenu de fournir de justification.
• Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7, toute responsabilité de l'Autorité Organisatrice liée à l'utilisation que l'usager pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que l'usager pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

5.6. Pénalités
L'usager s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter pendant la durée de validité la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.
• Le délai de garantie (caution) sera déduit au-delà d'un mois de location. Un titre de recette sera émis en cas de non restitution du vélo, à l'issue de la période de location, de dégradations, de vol ou d'utilisation détournée du matériel dommageable. La caution sera rendue après régularisation de la situation de l'usager. Dès le retour du vélo, après vérification de son état, le dépôt de garantie (caution) est versé par mandat administratif à l'usager conformément aux dispositions de l'article 4-2 des présentes.
• Au 31 décembre de l'année qui suit celle de survenance du fait générateur, la caution qui n'aurait pas été réclamée ou dont la situation de l'usager ne serait pas régularisée sera définitivement acquise à l'Autorité Organisatrice.

5.7. Confidentialité des données
L'Autorité Organisatrice s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 «informatique et Libertés». Conformément à cette même loi, l'usager bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Saint-Etienne Métropole – Direction des Transports et Mobilité – Service Vélibert – 2 avenue Grüner, CS 80257- 42006 Saint-Etienne Cedex 1.

5.8. Règlement des litiges
L'usager peut effectuer une réclamation dans le cadre des délais légaux en vigueur à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes CGAU sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction administrative compétente (Tribunal Administratif ou Cour Administrative d'Appel, Palais des Juridictions Administratives - 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03). Toute réclamation préalable devra être envoyée à l'adresse suivante : Saint-Etienne Métropole – Direction des Transports et Mobilité – Service Vélibert – 2 avenue Grüner, CS 80257- 42006 Saint-Etienne Cedex 1.

5.9. Modifications des présentes CGAU
Les usagers du service seront informés de toute modification des présentes CGAU sur le site Internet du service www.velivert.fr et tout autre support d'information jugé utile.



Tous à vélo, dans l'agglo !



Rhône-Alpes

SAINT-ETIENNE métropole communauté d'agglomération

VéliVert,

Tous à vélo, dans l'agglomération !

Pour vous déplacer sur l'agglomération en toute liberté, Saint-Etienne Métropole vous offre un service de **vélos en libre service et en longue durée, les VéliVert.**

Les VéliVert, ce sont :

- **34 stations fixes** en libre service à : Saint-Etienne, Saint-Chamond, Firminy et Rive-de-Gier.
- **4 stations mobiles** en libre service sur l'agglomération.
- **760 vélos** dont **360 en libre service** et **400 vélos en longue durée** (VéliVert classique et VéliVert à assistance électrique).
- Des vélos en libre service à **7 vitesses**, au lieu de 3 habituellement !

Vous pouvez ainsi **conjuguer bus, tram, train, vélo et marche à pied.**

Pour vous déplacer plus facilement, ayez le réflexe VéliVert.



Les vélos de l'Agglomération

NOUVELLES STATIONS MOBILES sur l'agglomération,
Plus d'infos : www.velivert.fr

Les VéliVert en libre service

Accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, VéliVert permet d'emprunter un vélo dans une station, puis de le rendre dans une autre.

24 stations sont disponibles à **Saint-Etienne**, **4 stations** à **Saint-Chamond**, **3 à Firminy** et **3 à Rive-de-Gier**.

Les vélos en libre service sont accessibles à toute personne de plus de 16 ans.

Une envie, une formule !

POUR UNE UTILISATION OCCASIONNELLE
Vous avez le choix entre deux formules : à la journée ou à la semaine

- 1 Munissez-vous de votre carte bancaire
- 2 Composez le 09 69 32 42 00 (prix d'un appel local) pour accéder au service ou si vous ne disposez pas d'un téléphone, rendez-vous dans une station équipée d'un lecteur de carte bancaire, puis suivez les instructions (voir plan).
- 3 Un code d'accès personnel vous est attribué. Il est valable 24 heures pour la formule journée, et 1 semaine pour la formule 7 jours.

Ce code vous sera indispensable pour louer et restituer votre vélo.

Les agences STAS concernées sont :
Espace Transport, Place Dorian - Saint-Etienne
Kiosque Infobus, Place du Moulin - Saint-Chamond.

POUR UNE UTILISATION RÉGULIÈRE
Préférez l'abonnement annuel en souscrivant une carte OÙRA!

- 1 **Votre carte OÙRA! vous permettra de louer et restituer votre vélo toute l'année.**
- 2 Si vous ne possédez pas une carte OÙRA! : rendez-vous dans une agence STAS pour sa création (liste ci-dessous). Si vous possédez déjà une carte OÙRA! il vous suffit simplement de vous abonner et de charger votre crédit vélo :
 - à l'agence VéliVert (parvis de la gare de Saint-Etienne Châteaureux)
 - dans une agence STAS (liste ci-dessous).
 - auprès du réseau de partenaires agréés VéliVert (liste sur Internet).
 - sur Internet : www.velivert.fr
- 3 Pour vous abonner, vous devrez fournir :
 - 1 photo d'identité
 - 1 pièce d'identité + 1 photocopie
 - 1 relevé d'identité bancaire (RIB)
 - 1 justificatif de domicile + 1 photocopie

Moins de 30 minutes d'utilisation, c'est **gratuit**

Une formule, un tarif !

La location d'un VéliVert libre service comprend un droit d'accès et un tarif en fonction du temps d'utilisation du vélo.

Location	Droit d'accès	1 ^{ère} ½ heure	Chaque ½ heure supplémentaire
Formule journée : 24 h consécutives	1 € / jour	+ GRATUITE	1 €
Formule semaine : 7 jours consécutifs	3 € / 7 jours	+ GRATUITE	1 €
Abonnement annuel*	15 € / an (hors frais carte OÙRA!)	+ GRATUITE	1 €

En louant un vélo, vous acceptez les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation qui se trouvent dans ce dépliant (CGAU).

* En souscrivant une carte OÙRA! pour accéder à l'abonnement annuel VéliVert, vous pourrez également l'utiliser pour charger vos titres STAS et TER, et ainsi vous déplacer facilement en Rhône-Alpes (plus de renseignements dans les agences STAS).

Les VéliVert en longue durée

Si vous souhaitez disposer d'un VéliVert pour une location au-delà d'une semaine et jusqu'à 6 mois, rendez-vous auprès du **réseau de partenaires agréés VéliVert** (liste disponible sur le site Internet www.velivert.fr et à l'agence VéliVert).

Vous pouvez ainsi louer un vélo chez un partenaire VéliVert et le restituer auprès d'un autre partenaire VéliVert.

Deux types de vélos sont disponibles à la location :

- les VéliVert classiques (location 1 semaine, 1 mois, 6 mois)
- les VéliVert à assistance électrique (location 1 semaine ou 1 mois).

La location du VéliVert en longue durée inclut un casque, le cadenas et un panier. Vous pouvez également louer un porte enfant !

Les vélos en longue durée sont accessibles à toute personne de plus de 16 ans.

Pour circuler en toute liberté

- 1 Munissez-vous :
 - d'une pièce d'identité + 1 photocopie
 - d'une photo d'identité
 - d'un justificatif de domicile + 1 photocopie
 - d'un RIB + un chèque de caution
- 2 Rendez-vous à l'agence VéliVert ou auprès d'un des partenaires du réseau VéliVert.
- 3 Complétez un dossier d'abonnement et payez la formule choisie.
- 4 Vérifiez que le vélo est en bon état.
- 5 Repartez avec votre VéliVert longue durée.

Pédalez à moindre frais !

La tarification des VéliVert en longue durée dépend de la durée de location :

Location	Accès au service	1 semaine	1 mois	6 mois
VéliVert classique*	GRATUIT	10€	20€	60€
VéliVert à assistance électrique**	GRATUIT	15€	30€	-

* dépôt de garantie de 150€ pour un vélo classique
** dépôt de garantie de 250€ pour un vélo à assistance électrique

En louant un vélo, vous acceptez les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation qui se trouvent dans ce dépliant (CGAU).

Si vous êtes abonné, consultez votre compte sur www.velivert.fr

La sécurité, une priorité !
Port du casque et gilet réfléchissant recommandé
Plus d'infos : www.velivert.fr

Comment retirer votre VéliVert dans une station ?



1 **Abonnés**, identifiez-vous en présentant votre carte OÙRA! et saisissez votre code secret à 4 chiffres.
Occasionnels, identifiez-vous à l'aide du code à 7 chiffres (transmis par SMS, par serveur vocal ou sur votre ticket CB à conserver) + code secret (4 chiffres).

2 Le boîtier s'ouvre, prenez la clé dans l'emplacement lumineux.

3 Identifiez le vélo correspondant avec le numéro de la clé.

4 Introduisez la clé au niveau du guidon et tournez-la vers la droite.

5 Retirez votre vélo de la borne.

1 Dans la station de votre choix, repositionnez le vélo dans la borne jusqu'à la marque OK, en soulevant légèrement le vélo.

2 Tournez la clé à gauche pour verrouiller le vélo, puis retirez-la.

3 Bien vérifier que le vélo est bloqué dans la borne.

4 **Abonnés**, identifiez-vous en présentant votre carte OÙRA! et suivez les instructions. **Occasionnels**, identifiez-vous à l'aide du code à 7 chiffres (transmis par SMS, par serveur vocal ou sur votre ticket CB).

5 Je tourne la clé à gauche et je la garde.

Comment restituer votre VéliVert dans une station ?



1 Le boîtier s'ouvre, remplacez la clé dans l'emplacement lumineux. La transaction est terminée lorsque le totem indique « retour OK ».

2 Je tire sur le câble (A) au niveau de la barre centrale du vélo.

3 Je l'enroule autour d'un élément fixe.

4 Je l'enclenche dans le point (B).

5 Lorsque je quitte mon stationnement, je rentre le câble dans le cadre.

Comment sécuriser mon VéliVert en libre service ?

